

Les élus de la CCPMB encouragent la gestion forestière en favorisant la valorisation locale du bois.

La thématique de la forêt et de son exploitation est régulièrement au cœur des discussions du Pays du Mont-Blanc. Au conseil communautaire du 24 novembre, les élus ont réaffirmé leur position quant à la nécessité de son entretien et de son exploitation.

Du renouvellement de la convention avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)...

Encourager la gestion forestière au Pays du Mont-Blanc est l'un des axes de la charte forestière de territoire signée dès 2009. Cet engagement passe avant tout par la mobilisation d'un professionnel pour accompagner les propriétaires de forêts privées. La CCPMB a fait appel au Centre Régional de la Propriété Forestière avec lequel elle a passé une convention de partenariat. Les élus ont voté au cours du conseil du 24 novembre son renouvellement pour 3 ans.

Ce partenariat a déjà montré son efficacité, il a vu émerger de très nombreuses réussites :

- **L'appui à la mise en place de la bourse foncière**

liée au site internet « la Forêt bouge » : laforetbouge.fr/auvergne-rhonealpes/territoire/pays-du-mont-blanc.

- **L'amélioration du rôle de stockage de carbone**

joué par la forêt, lié aux 34 040 m³ de bois mobilisés (données cumulées à fin 2020) dans les chantiers suivis et animés par le technicien (environ 3 100 m³/an).*

- **Des interventions rapides**

pour faciliter les interventions pendant les crises que ce soit lors de périodes de prolifération d'insectes ravageurs (par exemple le scolyte) ou suite à la destruction liée à une tempête, par exemple.

Le technicien CRPF sensibilise et accompagne au quotidien les propriétaires de forêts privées dans leurs projets. Pour rappel, 65 % de la forêt du Pays du Mont-Blanc appartient à ces propriétaires privés. L'implication du technicien a permis de faire aboutir de nombreux projets individuels et collectifs, parfois même à la demande de communes.

...à la mobilisation du Pays du Mont-Blanc en faveur de la valorisation du bois local à travers une dynamique de filière

Jean-Marc Peillex, Président de la CCPMB a rappelé : « *Le Pays du Mont-Blanc dispose de ressources en bois, les chiffres le montrent. Nous devons faciliter son exploitation et son utilisation dans le respect de tous. La construction bois qui est réalisée sur le territoire est encore majoritairement issue de forêts extérieures au territoire, en France mais surtout à l'étranger* ».

En moyenne, 25 à 40 % des bois sont de provenance locale dans la construction à l'échelle des Pays de Savoie. Alors que le bois extrait de nos forêts se destine en majorité au bois d'œuvre (sciage) grâce à ses qualités, puis en bois énergie ou bois d'industrie dans une très moindre mesure. Cet engagement devra se traduire par le développement d'une véritable filière bois participant au développement économique du territoire. Actuellement le chiffre d'affaires généré dans les entreprises de la filière grâce à l'animation menée auprès des propriétaires privés représente environ 1 787 437 € sur la période allant de 2013 à fin 2020.

Président : Jean-Marc Peillex / jean-marc.peillex@ccpmb.fr
Contact presse : Elisabeth Amblard / 06 47 66 34 80 / e.amblard@ccpmb.fr

*Pour rappel, du carbone est séquestré par la croissance des forêts, puis celui-ci est séquestré dans le matériau bois et enfin il se substitue à d'autres matériaux beaucoup plus producteurs en carbone pour leur production et leur transport (au total, l'effet carbone de nos forêts se situe entre 5 et 6 tonnes/ha/an suivant les types de peuplement, chiffrés dans le cadre du projet Sylv'ACCTES).

